

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

Procès verbal de la réunion du Comité syndical DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011.

Etaient présents:

Voir page annexe

1) Approbation du procès verbal de la séance du 23 mars 2011.

Le compte rendu de la séance du Conseil Syndical en date du 23 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2) Election du secrétaire de séance.

Les membres du Comité Syndical:

DESIGNENT, Mr Renaud SERGENT, secrétaire de séance.

3) Point sur l'obligation de regroupement des syndicats.

Monsieur le Président expose aux délégués la situation résultant de l'application de la loi du 16 décembre 2010 qui dans son article 35 fait obligation d'élaborer un Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale qui a pour objet de rationaliser l'intercommunalité.

En ce qui nous concerne, il s'agit de procéder à un regroupement des syndicats de rivière intervenant sur le bassin versant de la Brèche.

La proposition de la C.D.C.I. est la suivante :

- fusion des 3 syndicats (Vallée de la Brèche, Aménagement et entretien de la Haute Brèche, Rhony) et extension de la compétence du SIVB sur l'Arré pour la confluence des 2 rivières c'est-à-dire entre Agnetz et Fitz James

La Communauté de Communes du Plateau Picard prendra compétence pour les 5 autres communes du Syndicat de l'Arré

CONSIDERANT la situation à ce jour, à savoir :

Le Syndicat du Rhony ne souhaite pas se regrouper et préfère se dissoudre, les communes et les riverains reprenant leurs obligations sur la rivière

De la même manière, le Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Haute Brèche ne souhaite pas se regrouper pour des raisons financières et a voté sa dissolution, les communes et riverains reprenant leurs obligations.

Il est à noter que les communes du syndicat de la Haute Brèche ainsi que la Communauté de Communes du Plateau Picard restent liées avec le SIVB par le protocole du 7 janvier 2009 confirmant leurs participations aux études générales sur le bassin versant de la Brèche.

4) et 5)

Vote sur le principe de regroupement des syndicats.

Vote sur la prise de compétence du syndicat sur la partie de l'Arré située entre les communes de FITZ-JAMES et d'AGNETZ.

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents, 11 absents (3 pouvoirs).

Monsieur le Président propose :

- l'extension de compétence du SIVB sur l'Arré entre Agnetz et Fitz James
- le principe d'un accord de rapprochement avec les communes de la Haute Brèche en fonction de leurs situations juridiques au moment de la discussion.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR » et 2 abstentions, les membres du Comité Syndical :

ACCEPTENT les propositions de Monsieur le Président.

M. Jean Claude PELLERIN (Fitz James) indique que sa commune a voté contre estimant qu'il est nécessaire de passer par un SAGE. Tant que le plateau picard n'a pas pris de décision, la commune n'acceptera pas de travailler avec eux (il y a en effet 60 syndicats qui n'ont plus de raison d'être).

6) Demande de subvention pour le financement 2012 du technicien rivière.

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents, 11 absents (3 pouvoirs).

Le Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité,

AUTORISE :

La demande de renouvellement de la subvention pour le technicien de rivière pour l'année 2012.

7) Demande de subvention pour les travaux d'entretien de l'année 2012.

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents, 11 absents (3 pouvoirs).

Le Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité,

AUTORISE :

La programmation des travaux telle que décrite sur les tableaux annexés Brèche et affluents, conforme aux exigences et au programme de travaux défini dans la D.I.G. signée par Monsieur le Préfet de l'Oise le 23 août 2010 annexée à la présente délibération, sous réserve de l'obtention des subventions.

8) Embauche d'un contrat CUI.

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents, 11 absents (3 pouvoirs).

VU l'arrêté du Préfet de Région de Picardie en date du 19 décembre 2008, définissant les modalités d'accès des personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

CONSIDERANT l'aide apportée par l'Etat, la suppression de l'obligation d'emploi en contrat à durée indéterminée, l'embauche en contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois

CONSIDERANT que le budget en son chapitre 012 permet d'inscrire le règlement des salaires d'un contrat aidé pour les mois de novembre et décembre

VU le Code des Collectivités Territoriales

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Alain COPEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical, par 28 voix pour,

DECIDE d'inscrire au budget du Syndicat la dépense nécessaire à l'embauche d'un Contrat Unique d'Insertion à l'article 64117 ainsi que la recette correspondante à l'article 6419 du Budget Primitif 2012.

9) Questions diverses

Il est prévu de lancer une étude sur les zones humides sur le bassin de la Brèche pour un coût de 40 000 € subventionné à 80 %.

Les zones humides doivent être identifiées dans les Plans d'urbanisme.

Si cette hypothèse est retenue, il faut prévoir une augmentation des cotisations de 5 % net pendant 2 ans. Serait ainsi disponible un plan des zones humides. Ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance, le temps pour chacun de réfléchir à l'intérêt que peut présenter un tel plan.

Réunion du
28 septembre
2011

commune	délégué			PRESENT	ABSENT	EXCUSE AVEC POUVOIR A :
AGNETZ	COPEL	Alain	T	x		
	PAUCELLIER	Michel	T	x		
	MASSE	Daniel	S		x	
BAILLEVAL	MARAZANOFF	Jean-Paul	T	x		
	PROTHAIS	Jean	T	x		
	HUMBERT	Gérard	S		x	
BREUIL-LE-SEC	DAUVIN	Marie-Laure	T			M. Copel
	DEBRIE	Sébastien	T		x	
	FONTAINE	Bernard	S	x		
BREUIL-LE-VERT	LACAILLE	Claudinet	T	x		
	PLANQUE	Jean-Paul	T		x	
	LEFEVRE	Francis	S		x	
CAMBRONNE LES CLERMONT	MARIOTTE	Didier	T			M. Paucellier
	RAMBOUILLET	Catherine	T		x	
	VANDEN ECKHOUT	José	S	x		
CAUFFRY	HEBERT	Philippe	T	x		
	MAGNIER	Serge	T		x	
	GRUYERE	Bernard	S		x	
CLERMONT	MINE	Franck	T		x	
	REMBAUVILLE	Brigitte	T	x		
	OLLIVIER	Lionel	S		x	
ETOUY	MALVOISIN	Jean-Luc	T	x		
	SARAZIN	Hervé	T	x		
	DEBOSQUE	Monique	S		x	
FITZ JAMES	RUFFIN	Thierry	T	x		
	PELLERIN	Jean Claude	T	x		
	BOYELDIEU	André	S		x	

LAIGNEVILLE	CHELLUM	Sandragassen	T		x	
	DONNARD	Dominique	T	x		
	SERET	Raymond	S	x		
LIANCOURT	PHILIPPOT	Gilbert	T			M. Sergent
	SERGENT	Renaud	T	x		
			S			
LITZ	DEGOUY	Jean-Jacques	T	x		
	LESCUYER	Tristan	T	x		
	MASSON	Gilles	S		x	
MOGNEVILLE	LANDECKER	Jules	T		x	
	VERNAY	Gilles	T		x	
			S			
MONCHY-SAINT-ELOI	ALIAS	Alfred	T	x		
	LLERES	Jackie	T	x		
	BOURGUIGNON	Claude	S		x	
NEUILLY SOUS CLERMONT	CHEMIN	Christophe	T	x		
	GERARD	Xavier	T	x		
	DUPONT	Bernard	S		x	
NOGENT-SUR-OISE	DUPLESSI	Michel	T	x		
	QURESHI	Rehman	T	x		
	MOUA	Hélène	S		x	
RANTIGNY	DEVIMEUX	Claude	T	x		
	FAGARD	Maxime	T		x	
	DUFOUR	Sandrine	S		x	
VILLERS-SAINT-PAUL	BONORON	Marc	T		x	
	DECAMPS	Michel	T		x	
	ARCHIE	Alain	S		x	